

**SECRETARIAT GENERAL**

DIRECTION GENERALE  
DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME

SERVICE DE L'EXECUTION DES ARRETS  
DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**TABLE RONDE SUR « LA REOUVERTURE DES PROCEDURES SUITE A  
UN ARRET DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME »**

Conseil de l'Europe, bâtiment Agora, Salle G03

Strasbourg, 5-6 octobre 2015

**PROGRAMME**

L'objectif général de la table ronde est d'analyser la réouverture des procédures en tant que moyen d'assurer la *restitution in integrum* suite à un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'homme, afin de clarifier la portée de l'obligation d'adopter une telle mesure, ses limites et ses alternatives.

9.00 – 9.30 : Enregistrement des participants

9.30 – 9.40 : Allocution d'ouverture *par Mme Geneviève Mayer, Chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe*

### SESSION 1 – Introduction : La réouverture des procédures, une modalité d'exécution parmi d'autres, fondée sur le principe de *restitutio in integrum*

9.40 – 10.00 : La pratique du Comité des Ministres en matière de réouverture des procédures : *par M. Fredrik Sundberg, Chef Adjoint du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe*

*L'évolution des pratiques du CM, y inclus les recommandations (2000)2 et (2004)6*

10.00 – 10.20 : La pratique de la Cour européenne en matière de réouverture des procédures, *par Maria Tsirli – Greffière Adjointe de section*

*Implication de la Cour – en particulier sous l'angle de l'article 41 et sous l'angle de l'article 46.*

10.20 – 10.40 : Pause

### SESSION 2 – La réouverture des procédures pénales

*Présidence : M. Özgür Derman, Chef de division, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe*

10.40 – 10.50: Introduction de la présidence – La réouverture

*Critères, procédures et obstacles*

10.50 – 11.05 : Expérience de la Bulgarie, *par Mme Maria Dimitrova, Agente du Gouvernement, Ministère de la Justice*

11.05 – 11.20 : Expérience de la France, *par Mme Mathilde Janicot, Rédactrice, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international*

11.20 – 11.35 : Expérience de la Fédération de Russie, *par M. Bogdan Zimnenko, Chef du Service de Droit International, Cour Suprême de la Fédération de Russie*

11.35 – 12.30 : Discussion

12.30 – 14.30 : Pause

## SESSION 3 – LA REOUVERTURE DES PROCEDURES CIVILES

*Présidence : M. Fredrik Sundberg, Chef Adjoint du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe*

14.30 – 14.45 : Introduction de la présidence – Alternatives et obstacles

*Réouverture, réexamen ou compensation pour perte de chances – les conséquences/obstacles liés à la force de la chose jugée et à la sécurité juridique*

14.45 – 15.00 : Expérience de la Géorgie, *par M. Levan Meskhoradze, Agent du Gouvernement, Ministère de la Justice*

15.00 – 15.15 : Expérience de la Pologne, *par M. Piotr Rylski, Chercheur, Cour Suprême, Bureau des recherches et analyses*

15.15 – 15.45 : Expérience de la Roumanie, *par Mme Irina Cambrea, Co-agente du Gouvernement, Ministère des Affaires étrangères*

15.45 – 16.00 : Pause

16.00 – 17.00 : Discussion et clôture de la première journée

## MARDI 6 OCTOBRE

## SESSION 4 – LA REOUVERTURE DES PROCEDURES CIVILES (SUITE)

*Présidence : Mme Corinne Amat, Chef de division, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe*

09.30 – 9.45: Introduction de la présidence : La réouverture

*Critères et procédure*

09.45 – 10.00 : Expérience de la République tchèque, *par M. Ivo Pospisil, Secrétaire Général de la Cour Constitutionnelle*

10.00 – 10.15 : Expérience de la Finlande, *par Mme Satu Sistonen, Juriste, Unité des droits de l'homme et des conventions, Ministère des Affaires étrangères*

10.15 – 10.30 : Expérience de la République de Moldova, *par M. Lilian Apostol, Agent du Gouvernement, Ministère de la Justice*

10.30 – 10.45 : Pause

10.45 – 12.00 : Discussion

12.00 – 12.30 : Conclusions et clôture de la table ronde